



REGLEMENT SAISON 2018/2019

(Approuvé le 29 septembre 2018)

SOMMAIRE

I. Organisation générale

- a) Horaires des compétitions.
- b) Plateaux d'évolution
- c) Engagements.
 - des tireurs.
 - des arbitres.
- d) Indemnisation arbitres
- e) Récompenses

II. Licences, affiliations, catégories d'âges

III. Règles médicales.

IV. Critères de sélection aux championnats de France.

- a) M15 individuel
- b) M15 équipes
- c) M17 - M20 – Seniors individuel
- d) M17 – M20 – Seniors équipes

V. Sélection aux épreuves des zones et des circuits nationaux

VI. Championnats CRE Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

VII. Formule des épreuves CRE Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

VIII. Normes des tenues

IX. Cahier des charges – Aide aux clubs organisateurs

X. Aide aux tireurs du CRE Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

XI. Aide aux comités départementaux

XII. Stages sportifs et regroupements

Annexes :

- 1. Compte-rendu d'épreuve – page 9
- 2. Stages de détection – page 10
- 3. Entraînement régional fleuret – page 10
- 4. Prix des licences et affiliations 2019 – page 11
- 5. Aide aux tireurs – page 12

Le règlement des épreuves est le document officiel du Comité Régional d'Éscrime Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant à la fois aux clubs, enseignants, tireurs et organisateurs d'appliquer les règles adoptées par l'Assemblée Générale pour la saison 2018/2019. Les règles relatives à l'organisation des épreuves sont définies et précisées dans le document « Cahier des charges des épreuves régionales 6 armes toutes catégories ».

I. ORGANISATION GENERALE.

a) Horaires des compétitions.

Samedi : 10 h 00 Dernier appel
Dimanche : 10 h 00 Dernier appel

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, l'organisateur se réserve le droit de décaler les horaires, mais en aucun cas le dernier appel ne pourra avoir lieu avant 9H00.

b) Plateaux d'évolution

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres.

Les capitaines d'équipes seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

DANS TOUS LES CAS, LA REGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUEE AINSI QUE LE R.I. POUR LES EPREUVES ET LES REGLEMENTS DE LA FFE.

c) Engagements

Tireurs :

Les engagements se font obligatoirement sur l'extranet de la FFE pour toutes les épreuves qui entrent dans un classement FFE ou de Zone, se déroulant sur le territoire Région Sud.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu pour cette compétition. Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Equipes de 4 tireurs : 40 €
- Equipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

Arbitres :

Cf. Réglementation de l'arbitrage fédéral en vigueur

La Commission régionale d'arbitrage (CRA), sous la responsabilité de son Président et sous couvert du Cadre Technique, organisera, dans le respect du règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- La formation (stage),
- L'évaluation pratique et théorique (QCM),
- La liste des arbitres sur les épreuves nationales dans le Comité Régional d'Esclime Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage. (Voir règlement de la CRA)

Les présidents des Commissions Territoriales d'Arbitrage coordonneront la formation (stage et pratique) dans les épreuves territoriales.

Un arbitre référent, appartenant à la CRA, sera présent sur chaque compétition (de son ouverture à la clôture). Son rôle est défini par la commission d'arbitrage.

Un prix de l'arbitrage (récompense) sera décerné dans le cadre des compétitions H2028, le DT et le référent à l'arbitrage composeront le jury.

d) Indemnisation arbitres

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif F.F.E.

- arbitre international : 70 € la journée
- arbitre national : 60 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- arbitre régional : 40 € la journée – En formation régionale : 25 € la journée
- arbitre territorial : 25 € la journée
- arbitre en formation territoriale : 20 € la journée

Pour les compétitions Région Sud et de Zone Sud-Est organisées sur le territoire Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des ¼ de finale, se décomposant comme suit :

- 5 € par arbitre ayant officié en ¼ de finale
- 10 € par arbitre ayant officié en ½ finale.
- 10 € par arbitre ayant officié en finale.

Désignation des arbitres par le référent ou le Directoire Technique.

NB : ces bonus seront cumulatifs par tour, et par compétition (mais pas par nombre de matchs du même tour). Exemple : un arbitre ayant officié sur deux ¼ de finale et la finale de la compétition féminine et sur deux ¼ de finale et deux ½ finale de la compétition garçon percevra 5€ de bonus pour les ¼ de finale fille, 10€ pour la finale fille, 5€ pour les ¼ de finale garçon et 10€ pour les ½ finale garçon, soit un total de 30€ de bonus en plus de son indemnité d'arbitrage. A moins de 16 participants les bonus commencent à partir des ½ finales.

Le montant total des bonus sera pris en charge par le CRE Région Sud: la somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par le CRE Région Sud à réception du compte-rendu de la compétition, dans un délai de 15 jours après l'épreuve. Au-delà, pas de remboursement.

Lors de plusieurs compétitions dans la même journée, l'indemnisation forfaitaire due aux arbitres se fait de la façon suivante :

Une journée comprend 7h d'activité sur plusieurs épreuves au maximum. Au-delà, une ½ journée complémentaire sera réglée. L'arbitre pourra exercer sur l'ensemble des épreuves prévues par l'organisateur.

e) Récompenses

Les 8 premiers seront récompensés en individuel par un lot, ainsi que les 4 tireurs des podiums par équipes.

Pour la finale des Loisirs-Vétérans, les 4 premiers des 4 catégories retenues.

Le club organisateur percevra, du CRE Région Sud, à titre d'aide, une somme forfaitaire de 30€ par catégorie récompensée, pour toutes les épreuves Région Sud de M11 à M20.

Le club organisateur peut doter sa compétition de toute récompense complémentaire, s'il le souhaite.

Un prix du « Fair Play » sera décerné à un tireur désigné par le Directoire Technique et les arbitres dans toutes les épreuves Région Sud et de la Zone Sud-Est. Ce prix récompensera le comportement particulièrement exemplaire et l'attitude sportive d'un tireur pendant la compétition.

II. LICENCES, AFFILIATIONS ET CATEGORIES D'AGES

- a) Licences et affiliations : Elles doivent obligatoirement être demandées via l'extranet FFE
- b) Prix des Licences et affiliations, et catégories d'âges en annexe 4 (page11).

III. REGLES MEDICALES

Cf. Règlement fédéral 2018/2019 : <http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale/certificats-medicaux-et-procedure-de-surclassements>

IV. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

a) M15 individuel

Les 40 premiers du classement national actualisé avant la Fête des Jeunes.

Plus les X premiers du classement de Zone Sud-Est (X = quotas du Comité Régional)

Les comités se réservent le droit de conserver un ou deux quotas pour des escrimeurs(ses) qui auraient été absents sur une épreuve du parcours de sélection de la Fête des Jeunes après avoir été invités à participer à un circuit européen M17 par la F.F.E.

*Classement de zone M15 :

<u>COMPETITIONS</u>	<u>COEFFICIENTS</u>
<u>REGIONAL</u>	<u>0,3</u>
<u>ZONE</u>	<u>1,02</u>
<u>ZONE H2028</u>	<u>1,50</u>
<u>CIRCUIT NATIONAL</u>	<u>2,50</u>

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition.

b) M15 équipes :

Le Comité Régional d'Escrime Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'un quota de deux équipes par armes.

Les 4 premiers tireurs du classement de Zone Sud-Est actualisé avant la fête des jeunes, composeront l'équipe 1 et les 4 suivants l'équipe 2.

Si moins de 3 tireurs sont sélectionnés pour l'individuel, le Comité Directeur du Comité Régional d'Escrime Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur décidera du bien-fondé de l'inscription et de la composition de l'équipe à la Fête des Jeunes.

c) M17, M20, SENIORS individuel (voir règlement sportif fédéral 2018/2019)

M17 :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

N2 :

- Sabre dames : ouvert
- Epée dames – Epée hommes – Fleuret hommes – Sabre hommes – Fleuret dames

La participation à l'épreuve Régionale du 01/05/2019 est obligatoire pour être sélectionnable.

Les X premiers tireurs du Comité Régional, non sélectionnés en N1, au classement national actualisé avant les Championnats de France.

X = quotas du Comité Régional

M20 :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

N2 :

- Sabre dames – Sabre hommes – Fleuret dames ouverts
- Epée dames – Epée hommes – Fleuret hommes

La participation à l'épreuve Régionale du 01/05/2019 est obligatoire pour être sélectionnable.

Les X premiers tireurs du Comité Régional, non sélectionnés en N1, au classement national actualisé avant les Championnats de France.

X = quotas du Comité Régional

SENIORS :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

N2 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

N3 :

- : Epée hommes – Epée dames – Fleuret hommes

La participation des M20 et Seniors est obligatoire à l'épreuve Régionale pour être sélectionnable :

- Fleuret 02/02/2019
- Epée 02/03/2019
- Sabre Open.

Les X premiers tireurs du Comité Régional de l'épreuve de Zone

X=quotas du Comité Régional

- Open, Fleuret Dames - Sabre Dames - Sabre Hommes

d) M17, M20 et SENIORS équipes

M17 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

Epée/Sabre : Les équipes devront participer et terminer dans les 24 premières de la ½ finale des championnats de France.

Fleuret : les X premières équipes de la compétition de Zone du 23/24 mars 2019 seront sélectionnées pour le championnat de France. X = mise de commun des quotas de la FFE des comités régionaux AURA et Région Sud. Si le quota commun est supérieur ou égal au nombre d'équipe inscrites l'épreuve sera annulée.

Formule : Tableau d'élimination directe, toutes les places devront être tirées. Le classement de départ sera effectué sur les 3 meilleures places du classement national actualisé avant l'épreuve.

Les tireurs qui bénéficient de leur classement national conservent leurs numéros de série (1001, 1002 etc.). Un tireur non classé se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui du dernier classé + 1 dans l'arme et la catégorie. En cas d'égalité, un tirage au sort automatique est effectué entre les équipes concernées.

M20 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

Epée/Sabre : Les équipes devront participer et terminer dans les 24 premières de la ½ finale des championnats de France.

Fleuret : les X premières équipes de la compétition de Zone du 23/24 mars 2019 seront sélectionnées pour le championnat de France. X = mise de commun des quotas de la FFE des comités régionaux AURA et Région Sud. Si le quota commun est supérieur ou égal au nombre d'équipe inscrites l'épreuve sera annulée.

Formule : Tableau d'élimination directe, toutes les places devront être tirées. Le classement de départ sera effectué sur les 3 meilleures places du classement national actualisé avant l'épreuve.

Les tireurs qui bénéficient de leur classement national conservent leurs numéros de série (1001, 1002 etc.). Un tireur non classé se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui du dernier classé + 1 dans l'arme et la catégorie. En cas d'égalité, un tirage au sort automatique est effectué entre les équipes concernées. À l'issue du second circuit « Elite », dans l'arme et la catégorie concernée.

SENIORS :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

N2 : voir règlement sportif fédéral 2018/2019

L'épreuve de N2 au Fleuret Dames est OPEN

N3 :

- Sabre dames – Sabre hommes - Fleuret hommes : ouverts
- Epée dames – Epée hommes

Les X premières équipes de l'épreuve de Zone (X = quotas de Zone)

V. SELECTION AUX ZONES ET CIRCUITS NATIONAUX.

- Zones : Ouvertes à toutes les catégories
- Coupe du GRAND SUD-EST M13 individuel et équipe : Ouverte
- Circuits Nationaux : Ouverts M17, M20, Seniors

M15 : les X premiers du classement de Zone actualisé (X = quotas du CRE Région Sud)

Le Comité Régional se réserve le droit de conserver un ou deux quotas pour des escrimeurs(es) qui auraient été absents sur une épreuve du parcours de sélection de la Fête des Jeunes après avoir été invités à participer à un circuit européen M17 par la FFE.

VI. EPREUVES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

- Individuel :

M11-M13-M17-Seniors

Sabre Animation et les championnats du Comité Régional Région Sud

- Équipes :

M11-M13

Championnats du Comité Régional Région Sud :

Épée-Fleuret- Sabre- équipes de 2, Hommes-Dames-Mixte

VII. FORMULE DES EPREUVES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

- M11 et M13

Individuel : inscription par les comités territoriaux, ces derniers détermineront leurs conditions de participation en valorisant la présence sur leurs animations des escrimeurs qu'ils inscriront à l'épreuve du comité régional.

Tour de poule de 5 ou 6

Tableau d'élimination directe puis à l'issue du 1^{er} tour, les perdants sont basculés en 2^{ème} division, les gagnants continuent le tableau avec l'appellation 1^{ère} division.

Équipes de 2 tireurs :

Dames, Hommes, ou Mixtes (même épreuve) :

Tour de poule de 4 équipes* en 8 touches (2 fois 4 touches en 3mn). Relais à l'italienne.

Tableau d'élimination directe en 16 touches (4 fois 4 touches en 3mn). Relais à l'italienne.

*Si le nombre d'équipe est indivisible par 4, il faudra réaliser des poules de 3 ou 4 équipes

VIII. NORMES DES TENUES.

Cf. règlement sportif fédéral 2018/2019 – Rappel Sous-cuirasse 800N obligatoire en M13

IX. RAPPEL CAHIER DES CHARGES : AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs, suivant le nombre de participants. Le compte-rendu est à retourner dans les 15 jours après l'épreuve (voir annexe 1, page 9)

A l'exception des Circuits Nationaux, des Championnats de France et des Coupes du Monde.

Pour l'individuel:

de 1 à 10	50 €	de 51 à 60	140 €
de 11 à 20	70 €	de 61 à 70	160 €
de 21 à 30	80 €	de 71 à 80	180 €
de 31 à 40	110 €	de 81 à 90	200 €
de 41 à 50	120 €	de 91 à 100	220 €

au-delà : 20 € par tranche de 10

Aide à l'arbitrage :

De plus, au cas où un organisateur aurait un déficit entre le montant des engagements et le versement des indemnités d'arbitrage, le Comité Régional Région Sud le prendra en charge.

Cette indemnité sera versée après envoi du compte rendu financier portant sur les engagements et l'arbitrage, avec copie à la CRA.

X. AIDES AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME RÉGION SUD

Le budget alloué sur ce poste ne sera pas dépassé. Les demandes se feront impérativement par les clubs, dans les 15 jours suivant l'épreuve, à l'aide du formulaire en annexe 5 (page12).

En fin de saison, si la totalité de celles-ci dépassait les prévisions, les tireurs seraient remboursés proportionnellement aux droits acquis.

Remboursement aux tireurs M15 :

Stage de Vichy (Détection Nationale) : Une aide sera apportée aux escrimeurs sélectionnés : Forfait 100 €

Fête des Jeunes :

Pour la Fête des Jeunes, le Comité Régional engage ses tireurs sur l'extranet de la FFE.

Le Comité Régional Région Sud prendra à sa charge les frais d'inscription en individuel et par équipes.

Tireurs :

-Individuel : Gestion clubs, classés de 1 à 3 (podium): Forfait déplacement et hébergement de 150 €

-Equipes : Gestion clubs. Forfait de 150€ par équipier* des équipes classées entre 1 et 4 en N1 et 1^{er} en N2

*si un remboursement a déjà été perçu pour l'individuel, le tireur obtiendra un forfait de supplémentaire de 100€.

Capitaines d'équipes* : Prise en charge forfaitaire de 400 € pour hébergement, repas, transport et vacation du dimanche comprise, sur présentation d'une note frais (en ligne ici :<https://www.escrime-paca.fr/note-de-frais-escrime-paca/>)

*les capitaines seront désignés en fonction du nombre de tireur sélectionné dans l'équipe licencié dans leur club. Dans le cas où il y aurait 4 ou 2 clubs représentés dans l'équipe du comité, l'enseignant du tireur le mieux classé au classement national actualisé après le circuit national M15 H2028 sera désigné. En cas de désistement, le capitaine sera nommé par le comité directeur du comité régional.

Arbitres du CRE Région Sud: Prise en charge, sur justificatif, du transport SNCF 2ème classe ou équivalent, et des frais d'hébergement (règlement FFE) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40

Aide F.F.E aux sportifs :

Au cours de la saison 2018/2019, lorsqu'un(e) tireur (se) sera autorisé(e), par la commission d'armes dont il dépend, à participer, à ses frais, à une épreuve dite sélective. Il (elle) verra ses frais de transport pris en charge par la fédération s'il termine :

- dans les 16 premier(e)s de cette épreuve pour les seniors,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M20,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M17.

Remboursement aux tireurs M17 et M20 :

Championnats de France N1 individuel : classés de 1 à 3 (podium): Forfait déplacement et hébergement de 150€

Tournois Européens cadets*et Tournois Coupe du Monde juniors en dehors du Territoire National: forfait de 200 € pour ceux figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE, et les cadets figurant sur une feuille de route juniors et les juniors figurant sur une feuille de route seniors.

*Contraintes : tournois européens cadets : participation au tableau de 32

Remboursement aux tireurs Seniors :

Aide aux tireurs U23 : Forfait de 400€ aux qualifiés aux Championnats d'Europe.

Aide aux tireurs seniors* : Forfait de 200€ aux tireurs figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE.

*Contraintes : trois participations maximum aux tournois de coupe du monde seniors

XI. AIDES AUX COMITES TERRITORIAUX

Deux euros par licencié, saison N-1, sous condition de respect des statuts types F.E.

XII. STAGES SPORTIFS, REGROUPEMENTS ET FORMATION

Les intervenants seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- La journée : 120 € net. Déplacement : 0,33€/km + péage

Les participants aux stages sportifs et regroupements devront régler et valider leurs présences par leurs clubs et se conformer aux exigences pré requises. Dans le cas contraire les tireurs se verraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves suivantes.

Le droit d'entrée à la formation des Brevets Fédéraux est fixé à 300€ animateurs et 350€ éducateurs.

Le droit d'inscription à la Journée Nationale d'Arbitrage est fixé à 12 €

Règlement approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Régional d'Escrime Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur le 29 septembre 2018 à Aix-en-Provence.

Compte-rendu d'épreuve
Saison 2018/2019

NOM DE L'EPREUVE :

DATE :

LIEU :

CLUB ORGANISATEUR :

HORAIRES : DEBUT :

FIN :

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

	M9	M15	M17	M20	Seniors	Vétérans
F						
H						

ARBITRAGE : Joindre le compte-rendu financier avec montant des engagements, liste et indemnités d'arbitrage sous forme de tableau en spécifiant les bonus

PROBLEMES RENCONTRES :

Fait à :

Le Président du club :

STAGE DE DETECTION DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD AUX 3 ARMES

Objectif : détecter, puis accompagner des jeunes qui voudraient s'orienter dans une pratique intensive

Date : du 4 au 5 mai 2019 au CREPS d'Aix-en-Provence début 10h, fin 17h.

Critères de sélection :

L'Equipe Technique Régionale prendra en compte :

- Les comportements lors des regroupements régionaux
- Les résultats à la compétition régionale du 4 avril 2019

Nombre de participants : 36 sur l'ensemble des 3 armes

Entraînement Régional Fleuret

L'entraînement régional de fleuret se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H00.

Cotisation de 50€ pour l'année.

Il a pour objectif d'aider les jeunes compétiteurs de la Région Sud, de M13 (2 années) à M17, à se préparer aux épreuves suivantes : Circuits nationaux, Circuits Européens, Championnats de France, Fête des jeunes.

Le CRE Région Sud a la possibilité de proposer à 20 jeunes, ce temps de préparation.

Pour y accéder les compétiteurs doivent :

- Etre capable d'effectuer un entraînement de trois heures avec le Pôle Espoirs
- Avoir une pratique régulière, minimum 2 fois par semaine en club
- Participer aux épreuves du Circuit national
- Avoir une motivation marquée pour l'escrime de compétition

Les escrimeurs suivant seront prioritaires dans la liste des 20

Les M15 ayant participé à la FDJ en 2018 et qui ont fini dans les 64 premiers

Les M17 ayant participé aux championnats de France N1, N2 en 2018

Les M20 ayant participé aux championnats de France N1 M17 en 2018

Comment y participer :

- **Par une demande du Maître d'Armes au C.T.R.**

PRIX DES LICENCES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

AFFILIATION

Le montant de l'affiliation à la Fédération Française d'Escrime est de :

- ✓ Clubs de moins de 50 licenciés et première affiliation : 60 €
- ✓ Clubs entre 50 et 150 licenciés : 90 €
- ✓ Clubs de plus de 150 licenciés : 120 €

LICENCES

Le montant de la licence est de :

- ✓ **Tireurs M5et M7** (nés en 2012 et après)

Licence P : 25,78 €

Licence 0 : 26 €

Licence + : 27,58 €

- ✓ **Tireurs M9** (nés en 2010 et 2011)

Licence P : 49,78 €

Licence 0 : 50 €

Licence + : 51,58 €

- ✓ **Tireurs M11** (nés en 2008 et 2009)

Licence P : 61,78 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,58 €

- ✓ **Tireurs M13** (nés en 2006 et 2007)

Licence P : 61,78 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,58 €

- ✓ **Tireurs M15 à Vétérans** (nés en 2005 et avant)

Licence P : 61,78 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,58 €

- ✓ **Enseignants :**

Licence P : 58,95 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 66,45 €

- ✓ **Dirigeants :**

Licence P : 41,78 €

Licence 0 : 42 €

Licence + : 43,58 €

Passeport Compétition : 6 € à partir de M15

- *A compter du 1^{er} septembre 2018, toute demande de licence devra obligatoirement être faite par l'extranet de la FFE.*

AIDE AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

EPREUVE	DATE	NOM	PRENOM	CLUB	CLT	MONTANT

SIGNATURE DU TIREUR

DATE
SIGNATURE DU RESPONSABLE DU CLUB
et TAMPON